

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS OH ACTIV PAR TIRAGE AU SORT PENDANT LES JOURNEES PORTES OUVERTES

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Oh Activ, domicilié(e) 52 quai Rambaud 69002 Lyon, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner un séjour découverte (7j/6 nuits) pour 1 ou 2 personnes, en demi-pension dans la Résidence Oh Activ de leur choix (typologie de l'appartement selon les disponibilités, le lot ne comprend pas les frais de transport), d'une valeur commerciale minimale de 542,50€.

Un gagnant sera tiré au sort au niveau national.

- La remise des lots n'entraînera aucun frais pour les gagnants à l'exception des frais de transport.
- La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.
- Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant le cas échéant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Personne physique et majeure
- Venue visiter une résidence services seniors Oh Activ lors des journées portes ouvertes organisées le 23 septembre 2022
- Ayant rempli le formulaire de participation au tirage au sort sur le site internet www.ohactiv.fr/jpo
- Disposant d'une connexion à internet et d'une adresse email personnelle valide ou, à défaut, un numéro de téléphonie pour pouvoir recevoir des communications liées à ce jeu-concours

Une seule participation par personne physique est acceptée.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot mis en jeu à l'article 2, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur le site : <https://www.ohactiv.fr/jpo>
- Renseigner ses informations pour enregistrer sa participation sur le formulaire de participation au tirage au sort

La participation au tirage au sort ne sera valable que si les informations requises par l'Organisateur sont complètes et correctes. Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant. Oh Activ se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voir usurperait l'identité d'un tiers.

Les Participants garantissent à l'Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

6. Modalités de tirage au sort

Le Gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué, à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort par Oh Activ.

7. Date et modalités de publication des résultats

- Les résultats seront communiqués le 27/09/2022
- Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://www.ohactiv.fr/protection-des-donnees-personnelles/>

9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.